

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 14  
Votants : 17

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2023

\*\*\*\*\*

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR/DSIL  
2023 - RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE  
MATERNELLE BLANCHET

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois février à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 février 2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Laurent DELPECH, Maire  
Jacques POTTIER, Adjoint  
Pierre CHOFFARDET, Adjoint  
Michel PIRIS, Adjoint  
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée  
Yvonne PASQUIER  
Jean-Pierre PRIEUR  
Guy ACHARD DE LA VENTE  
Laurence HALLAIS  
Francis BRIAND  
David GENTIEN  
Fabien MARTINEAU  
Lydie ZMUDA  
Nadège PARFAIT

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** Aude ZAFOUR pouvoir Pierre CHOFFARDET  
Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS  
Kévin FAVRET pouvoir Guy ACHARD DE LA VENTE

**ABSENTS EXCUSÉS** Françoise DARRAS, Adjointe  
Catherine ALIBERT BRIGNONE  
Cyril MERZY  
Viviane PFLIEGER  
Guy DARRAS  
Oliviane DUPONT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Guy ACHARD DE LA VENTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2023 - RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE BLANCHET

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de présenter le dossier suivant auprès des services de l'État en vue d'obtenir des subventions au titre des dotations de l'État (DETR, DSIL, FONDS VERT) :

- Rénovation thermique de l'école maternelle Blanchet - Remplacement des fenêtres.

Tableau de financement :

Estimation coût Travaux TTC	Travaux HT	DOTATION DE L'ÉTAT 2023
<b>Rénovation thermique de l'école maternelle Blanchet - Remplacement des fenêtres</b>		
31 536,00 €	26 280,00 €	21 024,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée,

**SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée que possible auprès de l'État au titre des Dotations de l'État pour l'année 2023,

**ARRÊTE** les modalités de financement suivantes :

Intitulé de l'opération :

- *Rénovation thermique de l'école maternelle Blanchet - Remplacement des fenêtres*
- Coût prévisionnel HT des travaux : 26 280 €
- Montant sollicité au titre de la dotation de l'État : 21 024 € (80% du HT)

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget communal 2023.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture, le 27 février 2023 de la publication le 27 février 2023 en vertu des lois des 2 mars et 22 juillet 1922.



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DENPECH

